

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES LOCALES

AOÛT 2021

PRINCIPALES TENDANCES

A fin août 2021 et en comparaison avec la même période de l'année 2020, l'exécution des budgets des collectivités territoriales, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales tendances ci-après :

Au niveau des recettes

Une hausse des recettes ordinaires de 9,7% provenant de :

- L'augmentation de 32,5% des impôts directs suite à la hausse de la taxe professionnelle (+49,5%), de la taxe de services communaux (+26,2%), de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (+53,6%), de la part des régions dans le produit de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR) (+17,3%) et de la taxe d'habitation (+48,8%);
- La baisse de 12,4% des impôts indirects qui s'explique notamment par la diminution de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (-14,3%) et de la part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance (-46,3%), conjuguée à l'augmentation de la taxe sur les opérations de construction (+40,2%);
- L'augmentation de 40,3% des recettes non fiscales provenant notamment de la hausse des subventions (+66,3%), des recettes domaniales (+42,2%) et de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (+26,6%).

Les recettes fiscales transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et part des régions dans le produit de l'IS, de l'IR et de la taxe sur les contrats d'assurance) représentent 47,8% des recettes globales des collectivités territoriales.

Au niveau des dépenses

- des dépenses ordinaires en diminution de 0,9% en raison de la baisse de 1,2% des dépenses de personnel et des dépenses des autres biens et services, conjugué à l'augmentation de 2,4% des charges en intérêts de la dette;
- des dépenses d'investissement passant de 6,7 MMDH à fin août 2020 à 8,1 MMDH à fin août 2021, soit une hausse de 20,8%.

Soldes d'exécution budgétaire

Conformément aux dispositions des lois organiques relatives aux régions, aux préfectures et provinces et aux communes, le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire.

A fin août 2021, l'exécution des budgets des collectivités territoriales fait ressortir :

- un solde ordinaire positif de 13 MMDH contre un solde ordinaire positif de 10,5 MMDH un an auparavant;
- un excédent global de 5,8 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 830 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes, contre un excédent global de 4,4 MMDH enregistré un an auparavant, compte tenu d'un solde positif de 616 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Cet excédent de 5,8 MMDH est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours des mois restants de l'année 2021.

Excédents globaux

A fin août 2021, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales au titre de l'année 2021 (5,8 MMDH) et des années antérieures ont été de 47,2 MMDH. Ces excédents sont destinés à couvrir les engagements visés au titre des dépenses de fonctionnement et d'équipement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Août 2020	Prévisions 2021	Août 2021	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES	25 363	45 877	27 811	61%	9,7%
1.1- Recettes fiscales :	21 714	37 800	22 692	60%	4,5%
<i>Impôts directs</i>	8 173	21 284	10 832	51%	32,5%
<i>Impôts indirects</i>	13 541	16 516	11 860	72%	-12,4%
1.2- Recettes non fiscales :	3 649	8 077	5 119	63%	40,3%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	325	768	462	60%	42,2%
<i>Redevance OTDP¹ communal</i>	458	1 454	580	40%	26,6%
<i>Fonds de concours et subventions</i>	1 785	3 226	2 728	85%	52,8%
<i>Autres recettes</i>	1 081	2 629	1 349	51%	24,8%
2- DEPENSES ORDINAIRES	14 911	29 886	14 770	49%	-0,9%
2.1- Biens et services :	13 921	28 741	13 756	48%	-1,2%
<i>Personnel</i>	7 842	13 254	7 749	58%	-1,2%
<i>Autres biens et services</i>	6 079	15 487	6 007	39%	-1,2%
2.2-Intérêts de la dette	990	1 145	1 014	89%	2,4%
3- SOLDE ORDINAIRE	10 452	15 991	13 041		
4- INVESTISSEMENT²	6 670	59 509	8 060	14%	20,8%
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	9	-12	2		
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	607	-6 234	828		
7- EXCEDENT³	4 398	-49 764	5 811		
8- FINANCEMENT² :	-4 398	49 764	-5 811		
<i>Recettes d'emprunt</i>	1 586	296	1 365		
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-1 336	-1 953	-1 495		
<i>Variation de l'excédent</i>	-4 648	51 421	-5 681		

¹ Occupation temporaire du domaine public.

² Les prévisions d'investissement et de financement sont basées sur l'hypothèse d'émission de la totalité des crédits d'investissement.

³ Le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire, conformément aux dispositions des articles :

- 167, 216 et 217 de la loi organique n° 111-14 relatives aux régions ;
- 146, 194 et 195 de la loi organique n° 112-14 relatives aux préfectures et provinces ;
- 154, 203 et 204 de la loi organique n° 113-14 relatives aux communes.

RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Août 2020	Prévisions 2021	Août 2021	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES	21 714	37 800	22 692	60%	4,5%
IMPÔTS DIRECTS	8 173	21 284	10 832	51%	32,5%
<i>Taxe de services communaux⁴</i>	2 706	8 028	3 415	43%	26,2%
<i>Taxe professionnelle⁴</i>	1 834	6 984	2 741	39%	49,5%
<i>Taxe d'habitation⁴</i>	215	838	320	38%	48,8%
<i>Taxe sur les terrains urbains non bâtis</i>	954	2 092	1 465	70%	53,6%
<i>Part des régions dans l'IS</i>	1 326	1 695	1 542	91%	16,3%
<i>Part des régions dans l'IR</i>	1 138	1 647	1 349	82%	18,5%
IMPÔTS INDIRECTS	13 541	16 516	11 860	72%	-12,4%
<i>Part des CT dans le produit de la TVA</i>	11 939	12 900	10 237	79%	-14,3%
<i>Part des CT dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurances</i>	322	457	173	38%	-46,3%
<i>Taxe sur les opérations de construction</i>	341	921	478	52%	40,2%
<i>Taxe sur les opérations de lotissement</i>	100	250	124	50%	24,0%
<i>Taxe sur les débits de boissons</i>	86	465	78	17%	-9,3%
<i>Taxe sur l'extraction des produits de carrières</i>	101	175	140	80%	38,6%
<i>Taxe de séjour</i>	91	332	37	11%	-59,3%
<i>Taxe sur les services portuaires</i>	197	222	174	78%	-11,7%
<i>Autres impôts indirects</i>	364	794	419	53%	15,1%
RECETTES NON FISCALES	3 649	8 077	5 119	63%	40,3%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	325	768	462	60%	42,2%
<i>Redevance OTDP communal</i>	458	1 454	580	40%	26,6%
<i>Fonds de concours</i>	373	307	380	124%	1,9%
<i>Redev. recettes mandataires des marchés de gros</i>	309	1 018	377	37%	22,0%
<i>Intérêts des fonds placés au Trésor</i>	333	276	442	160%	32,7%
<i>Subventions</i>	1 412	2 919	2 348	80%	66,3%
<i>Recettes diverses</i>	439	1 335	530	40%	20,7%
TOTAL DES RECETTES	25 363	45 877	27 811	61%	9,7%

⁴ La loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir n° 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6/12/2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2/2010 (B.O n° 5822 du 18/03/2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

	Régions	Préfectures Provinces	Communes	Total
1- RECETTES	6 157	2 239	19 415	27 811
1.1- Ressources gérées par les collectivités :	496	214	4 596	5 306
<i>Taxes locales et redevances diverses</i>	258	140	2 625	3 023
<i>Produits des services</i>	100	0	566	666
<i>Produits des biens</i>	138	74	1 405	1 617
1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:	171	0	6 305	6 476
Taxe de services communaux	171	0	3 244	3 415
Taxe professionnelle	0	0	2 741	2 741
Taxe d'habitation	0	0	320	320
1.3- Ressources transférées :	5 490	2 025	8 514	16 029
<i>Part dans le produit de la TVA</i>	0	1 884	8 353	10 237
<i>Part dans le produit de l'IS et de l'IR</i>	2 891	0	0	2 891
<i>Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	173	0	0	173
<i>Fonds de concours et subventions</i>	2 426	141	161	2 728
2- DEPENSES ORDINAIRES	928	1 179	12 663	14 770
2.1- Biens et services :	613	1 126	12 017	13 756
<i>Personnel</i>	135	862	6 752	7 749
<i>Autres biens et services</i>	478	264	5 265	6 007
2.2-Intérêts de la dette	315	53	646	1 014
3- SOLDE ORDINAIRE	5 229	1 060	6 752	13 041
4- INVESTISSEMENT	4 042	1 272	2 746	8 060
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	1	0	1	2
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	-15	160	683	828
7- EXCEDENT	1 173	-52	4 690	5 811
8- FINANCEMENT :	-1 173	52	-4 690	-5 811
<i>Recettes d'emprunt</i>	805	379	181	1 365
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-370	-81	-1 044	-1 495
<i>Variation de l'excédent</i>	-1 608	-246	-3 827	-5 681

La situation **provisoire** des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements, arrêtée à fin août 2021, laisse apparaître une hausse des ressources de 9,7% et une baisse des dépenses ordinaires de 0,9%, dégagant ainsi un solde ordinaire positif de 13 MMDH.

Compte tenu de dépenses d'investissement de 8,1 MMDH et d'un solde positif des comptes spéciaux et des budgets annexes de 830 MDH, les budgets des collectivités territoriales dégagent un excédent global de 5,8 MMDH.

1-RECETTES

Les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 27,8 MMDH en augmentation de 9,7% par rapport à fin août 2020. Ceci s'explique par la hausse de 36,2% des recettes gérées par l'Etat et de 29,5% des recettes gérées par les collectivités territoriales, conjuguée à la baisse de 2,9% des recettes transférées.

Ressources des collectivités territoriales				
	2020	Prévisions	2021	Evol. %
Transférées	16 510	19 925	16 029	-2,9%
Gérées par l'Etat	4 755	15 850	6 476	36,2%
Gérées par les collectivités	4 098	10 102	5 306	29,5%
TOTAL	25 363	45 877	27 811	9,7%

1.1-RECETTES FISCALES

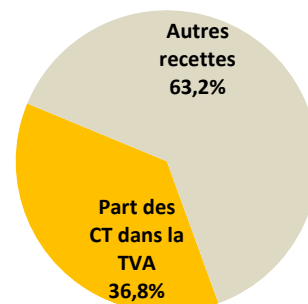
Les recettes fiscales ont atteint 22,7 MMDH, en augmentation de 4,5% par rapport à leur niveau à fin août 2020, suite à la hausse de 32,5% des impôts directs et à la baisse de 12,4% des impôts indirects. Les recettes fiscales ont constitué 81,6% des recettes globales des collectivités territoriales à fin août 2021.

1.1.1- ressources transférées

S'établissant à 16 MMDH à fin août 2021 contre 16,5 MMDH un an auparavant, les ressources transférées sont en baisse de 2,9%. Ceci résulte de la diminution de la part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA (-1.702 MDH) et de leur part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance (-149 MDH), conjuguée à la hausse des subventions (+936 MDH) et de la part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR (+427 MDH).

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 36,8% de leur part dans le produit de la TVA.

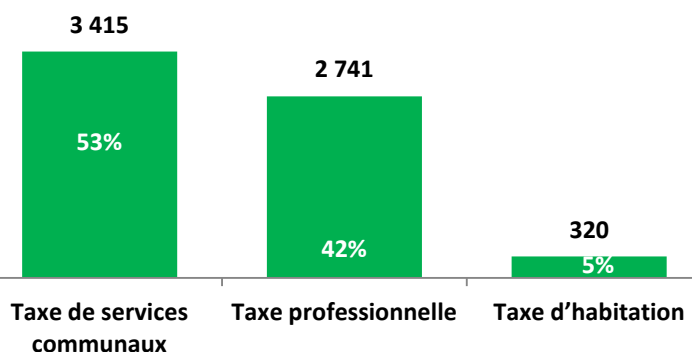
Structure des recettes des collectivités en 2021



1.1.2- ressources gérées par l'Etat

A fin août 2021, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 6,5 MMDH contre 4,8 MMDH un an auparavant, soit une augmentation de 36,2%, provenant de la hausse de la taxe professionnelle (+907 MDH), de la taxe de services communaux (+709 MDH) et de la taxe d'habitation (+105 MDH).

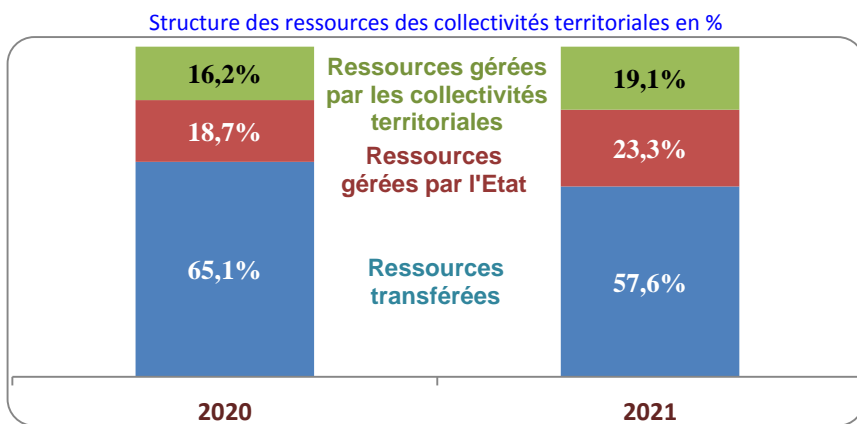
Structure des recettes gérées par l'Etat, en MDH et en %



1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales se sont établies à 5,3 MMDH à fin août 2021 contre 4,1 MMDH enregistré un an auparavant, en hausse de 29,5%. Elles sont constituées en grande partie des recettes de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (1.465 MDH), de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (580 MDH), de la taxe sur les opérations de construction (478 MDH) et des recettes domaniales (462 MDH).

L'évolution de la structure des ressources des collectivités territoriales entre fin août 2020 et fin août 2021, fait ressortir une augmentation de la part des ressources gérées par les collectivités territoriales et des ressources gérées par l'Etat, conjuguée à une diminution de la part des ressources transférées.



1.2- RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont atteint 5,1 MMDH, en hausse de 40,3% par rapport à leur niveau à fin août 2020, en raison principalement de l'augmentation de 66,3% des subventions, de 42,2% des recettes domaniales et de 26,6% de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal.

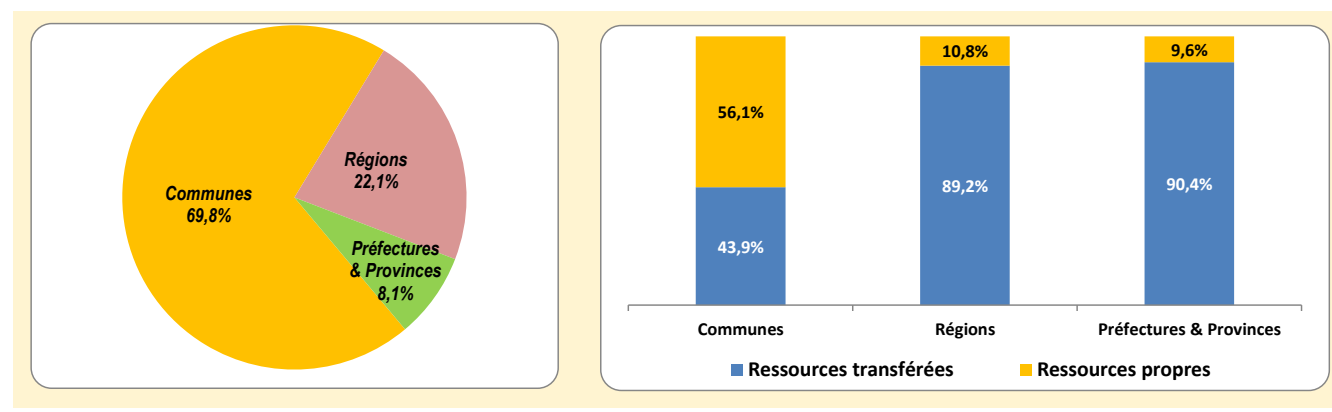
La hausse des subventions est due principalement à l'augmentation des subventions accordées par l'Etat (2.341 MDH contre 1.407 MDH).

La hausse des recettes domaniales est due principalement à l'augmentation des produits de location des locaux à usage commercial ou professionnel (114 MDH contre 96 MDH) et du produit du domaine forestier relevant du territoire communal (112 MDH contre 85 MDH).

1.3- REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Les recettes des communes ont été de 19,4 MMDH et représentent 69,8% des recettes globales des collectivités territoriales à fin août 2021.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale à fin août 2021, permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 43,9% des recettes des communes contre 89,2% pour les régions et 90,4% pour les préfetures et provinces.

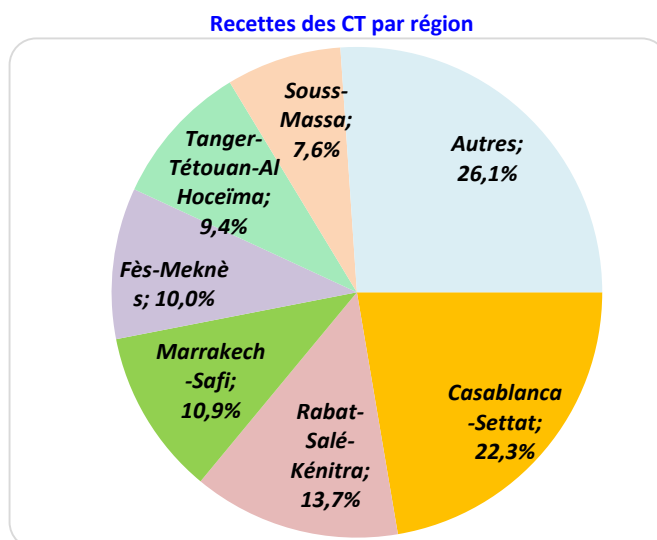


1.4- REPARTITION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région⁵, montre une forte concentration au niveau de six régions avec 73,9% de ces recettes.

Les recettes de la région de Casablanca-Settat (6.209 MDH) représentent 22,3% des recettes globales des collectivités territoriales. La région de Rabat-Salé-Kénitra vient en second rang avec 13,7% des recettes.

Les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 2,2%.



Régions	Ressources gérées par les CT	Ressources gérées par l'Etat	Ressources transférées	TOTAL
Casablanca-Settat	1 512	2 918	1 779	6 209
Rabat-Salé-Kénitra	685	1 112	2 006	3 803
Marrakech-Safi	586	554	1 902	3 042
Fès-Meknès	497	421	1 851	2 769
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	641	547	1 437	2 625
Souss-Massa	398	403	1 310	2 111
L'oriental	338	246	1 453	2 037
Béni Mellal-Khénifra	290	194	1 292	1 776
Drâa-Tafilalet	117	62	1 025	1 204
Laâyoune-Sakia El Hamra	108	0	875	983
Guelmim-Oued Noun	63	19	565	647
Dakhla-Oued Ed Dahab	71	0	534	605
TOTAL	5 306	6 476	16 029	27 811

2- DEPENSES

A fin août 2021, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 24,3 MMDH, en hausse de 6,1% par rapport à leur niveau à fin août 2020. Elles se composent à hauteur de 60,7% de dépenses ordinaires.

2.1- DEPENSES ORDINAIRES

A fin août 2021, les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 14,8 MMDH, soit une diminution de 0,9% en raison de la baisse de 1,2% des dépenses de personnel et des dépenses des autres biens et services, conjuguée à la hausse de 2,4% des charges en intérêts de la dette.

	DEPENSES ORDINAIRES				
	2020	Prévision	2021	Réalisation	Variation
Personnel	7 842	13 254	7 749	58%	-1,2%
Autres biens et services	6 079	15 487	6 007	39%	-1,2%
Intérêts dette	990	1 145	1 014	89%	2,4%
TOTAL	14 911	29 886	14 770	49%	-0,9%

⁵ Décret n°2.15.40 du 20/2/2015, fixant le nombre des régions, leurs noms, leurs chefs-lieux et les préfectures et provinces les composant, publié au Bulletin Officiel n° 6340 du 05/3/2015.

Dépenses de personnel

Les salaires et indemnités servis à fin août 2021 ont atteint 7.749 MDH contre 7.842 MDH à fin août 2020, soit une baisse de 1,2%. Les salaires représentent 52,5% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et absorbent l'équivalent de 75,7% de leur part dans le produit de la TVA.

Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 6.007 MDH à fin août 2021 contre 6.079 MDH un an auparavant, en baisse de 1,2%. Elles sont constituées pour 53,9% d'octroi de subventions.

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales se sont établies à 1.014 MDH à fin août 2021 contre 990 MDH un an auparavant, en hausse de 2,4%.

SOLDE ORDINAIRE

L'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin août 2021 a dégagé un solde ordinaire positif de 13 MMDH contre un solde ordinaire positif de 10,5 MMDH enregistré un an auparavant.

2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

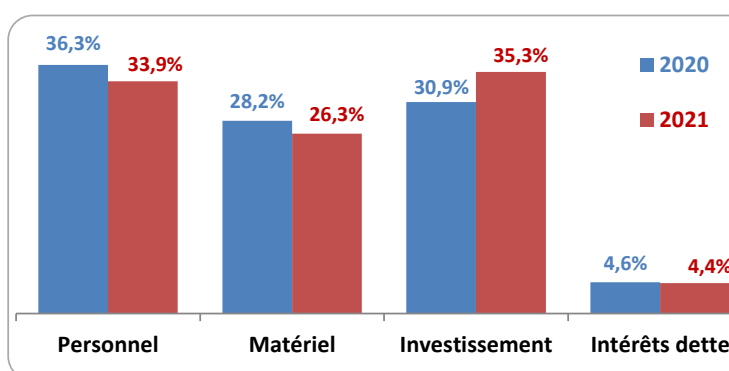
Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales se sont établies à 8,1 MMDH à fin août 2021 contre 6,7 MMDH à fin août 2020, soit une augmentation de 20,8% (+1.390 MDH).

Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des subventions (+432 MDH), des émissions au titre des travaux neufs et grosses réparations (+398 MDH), des programmes nationaux (+288 MDH), des Projets intégrés (+198 MDH), et des acquisitions immobilières (+90 MDH).

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
	2020	Prévision	2021	Réalisation	Variation
Travaux neufs et grosses réparations	1 638	18 243	2 036	11%	24,3%
Projets intégrés ⁶	1 512	18 964	1 710	9%	13,1%
Acquisitions immobilières	453	7 281	543	7%	19,9%
Acquisitions mobilières ⁷	386	2 135	370	17%	-4,1%
Programmes nationaux ⁸	2 156	9 511	2 444	26%	13,4%
Subventions	525	3 375	957	28%	82,3%
TOTAL	6 670	59 509	8 060	14%	20,8%

Structure des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales

L'évolution de la structure des dépenses des collectivités territoriales entre fin août 2020 et fin août 2021 fait ressortir la baisse de la part des dépenses de personnel, des dépenses de matériel et des charges en intérêts de la dette, conjuguée à la hausse des dépenses d'investissement.



⁶ Les projets intégrés représentent des dépenses regroupées relatives à un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc....).

⁷ Les acquisitions mobilières se composent pour l'essentiel d'achat de véhicules et de motocycles.

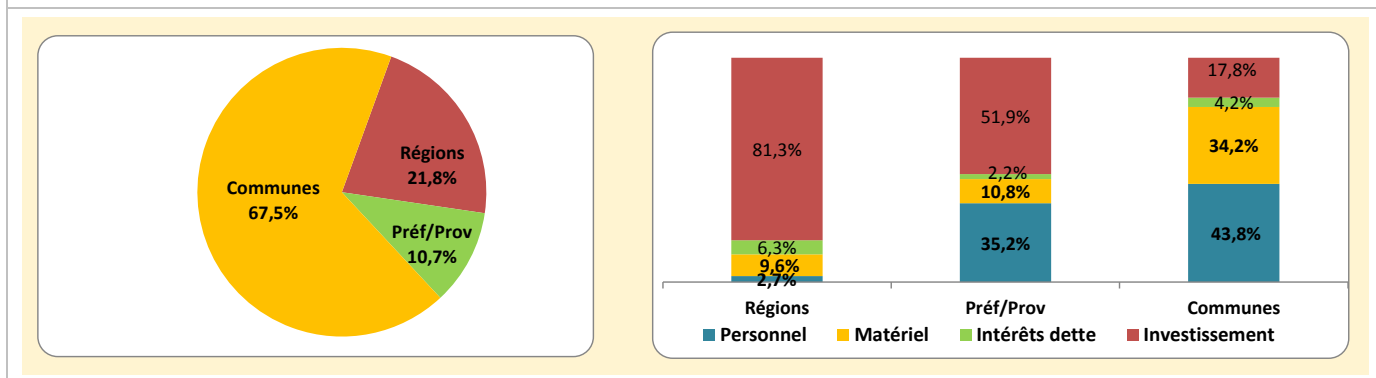
⁸ **PERG** : programme d'électrification rurale globale, **PAGER** : programme d'alimentation groupé en eau potable des populations rurales et **PNRR** : programme national des routes rurales.

2.3- REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Avec 15,4 MMDH, la part des communes dans le total des dépenses ordinaires et d'investissement des collectivités territoriales est de 67,5% à fin août 2021.

La répartition de ces dépenses par type de collectivité territoriale à fin août 2021 permet de constater que :

- les dépenses de personnel constituent une part importante des budgets des communes (43,8%), alors que ce sont les dépenses d'investissement qui constituent la part importante des budgets des préfectures et provinces (51,9%) ;
- les dépenses réalisées par les régions sont constituées à hauteur de 81,3% des dépenses d'investissement, de 9,6% des dépenses de matériel, de 6,3% des charges en intérêts de la dette et de 2,7% des dépenses de personnel.

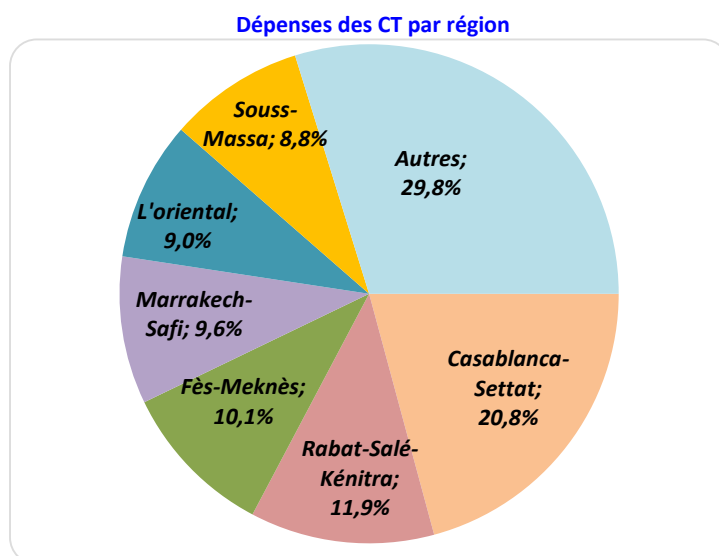


2.4- REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de six régions avec 70,2% de ces dépenses.

Les dépenses de la région de Casablanca-Settat (4.749 MDH) représentent 20,8% des dépenses globales des collectivités territoriales.

Les dépenses de la région de Guelmim-Oued Noun représentent 2,1% des dépenses globales.



Régions	Personnel	Autres biens et services	Intérêts de la dette	Investissement	Total
Casablanca-Settat	1 492	1 504	243	1 510	4 749
Rabat-Salé-Kénitra	1 059	793	115	758	2 725
Fès-Meknès	924	605	94	685	2 308
Marrakech-Safi	838	650	51	643	2 182
L'oriental	716	423	89	831	2 059
Souss-Massa	556	380	108	961	2 005
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	692	523	65	705	1 985
Béni Mellal-Khénifra	533	303	60	640	1 536
Laâyoune-Sakia El Hamra	354	434	96	524	1 408
Drâa-Tafilalet	316	181	33	249	779
Dakhla-Oued Ed Dahab	86	115	47	369	617
Guelmim-Oued Noun	183	96	13	185	477
TOTAL	7 749	6 007	1 014	8 060	22 830

3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales ont dégagé à fin août 2021 des soldes positifs de 2 MDH et 828 MDH respectivement contre un solde positif de 9 MDH pour les budgets annexes et un solde positif de 607 MDH pour les comptes spéciaux à fin août 2020.

4- EXCEDENT

Compte tenu des dépenses d'investissement et des soldes positifs des budgets annexes et des comptes spéciaux, la situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent global de 5,8 MMDH à fin août 2021 contre un excédent global de 4,4 MMDH enregistré un an auparavant.

L'excédent dégagé à fin août 2021, soit 5,8 MMDH, est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours des mois restant de l'année 2021.

5- FINANCEMENT

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin août 2021, auquel s'ajoutent les recettes d'emprunt de 1.365 MDH a permis le remboursement du principal de la dette pour 1.495 MDH et la reconstitution des excédents pour 5,7 MMDH.

6- EXCEDENTS GLOBAUX

A fin août 2021, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales ont été de 47,2 MMDH. Ils comprennent les excédents des années antérieures et celui de l'année 2021 (5,8 MMDH).

Ces excédents sont destinés à couvrir les dépenses programmées et engagées ou programmées, au titre des années antérieures et non payées ainsi que les dépenses engagées en 2021 et non payées.

Le reliquat constitue de la trésorerie disponible destinée au paiement des dépenses exigibles (salaires, eau et électricité, loyers, intérêts de la dette, gestion déléguée, ...).

Les communes interviennent pour 55,1% des excédents globaux des collectivités territoriales.

Répartition des excédents globaux à fin août 2021

